

Montreuil, le 14 octobre 2016



Madame la Présidente
Conseil Régional d'Ile-de-France
33, rue Barbet-de-Jouy
75 007 Paris

Objet : accès à la fibre dans les logements de fonction

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, les personnels que nous représentons sont logés en nécessité absolue de service au titre du décret du 14 mars 2008. A ce titre, ils bénéficient d'un avantage en nature, déclaré et imposable sur le revenu mais sont considérés comme locataires. S'applique alors le même régime que dans un logement privé. Les devoirs et obligations du locataire et du propriétaire sont clairs.

A ce titre, nous demandons depuis deux ans, à pouvoir accéder à la fibre optique dans les logements de fonction. Bien sûr, chaque locataire doit s'acquitter de son abonnement internet, mais il faut que le propriétaire fasse l'installation nécessaire pour que les opérateurs puissent connecter leurs abonnés à la fibre.

Malgré plusieurs demandes auprès de vos services, nous n'avons obtenu que peu de réponses, et les situations des uns et des autres sont disparates : accès à la fibre lorsque les bâtiments d'habitation ne peuvent être distingués, pas d'accès pour les bâtiments séparés, sans compter des situations intermédiaires. Les personnels sont donc traités de manière inégalitaire selon leur affectation. Or nous payons, comme tous les citoyens, une taxe d'habitation. Celle-ci nous donne droit, comme aux autres habitants de notre commune, à pouvoir accéder à tous les services proposés aux résidents.

La fibre existe dans de nombreux lycées ou quartiers où nos voisins sont reliés. Le plan de raccordement de l'ensemble arrive à son terme, comme cela nous a été confirmé lors de l'audience du 21-09-2016 avec l'unité lycée. Nous demandons en conséquence à ce que le raccordement des logements soit systématique lors des opérations de déploiement.

Pourquoi ne pourrions-nous pas accéder à ce service ? Il apparaît clairement qu'à l'aire de la fibre, nous sommes mis à l'écart. Pourtant, aucun de nos collègues n'a vu une exonération de sa taxe d'habitation. Bien au contraire.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous vous demandons de bien vouloir prendre position sur ce dossier.

Certain de tout l'intérêt que vous porterez à notre requête et dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire Madame la Présidente, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Le coordonnateur inter académique SNPDEN

François Torrès

Le coordonnateur inter académique A&I UNSA

Dominique Dupasquier

Dominique Dupasquier Lycée Jean Jaurès

1, rue Dombasle
93 100 Montreuil